

**Fiche de procédure relative au soutien à initiatives de
la Fondation Bruneau :**

**« Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées accueillies
en établissement ou accompagnées à domicile »**

➤ **Objectifs généraux du « soutien à initiatives »**

✓ La Fondation Bruneau apportera son soutien financier aux CCAS-CIAS adhérents à l'UNCCAS qui souhaitent mettre en place des actions d'amélioration de **la qualité de vie des personnes âgées**.

Pour l'année 2018, ce soutien à initiatives sera doté d'un fonds de 210 000€ qui sera réparti entre les projets sélectionnés.

✓ L'initiative prise par le CCAS peut concerner :

- La qualité de la vie sociale dans et hors établissement,
- La prise en compte de la place, du rôle et du statut des personnes âgées et de leurs familles,
- La coordination des soins,
- L'animation et les sorties (régulières et non ponctuelles),
- Le travail en réseau,
- La prévention de la maltraitance.

✓ Ces actions doivent avoir des effets directs et concrets sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes et être évaluables, « palpables » dans le temps et pas seulement ponctuels.

✓ Ces projets doivent être au stade de leur réalisation ou avoir à minima reçu l'aval du conseil d'administration du CCAS s'ils sont encore au stade de projet.

➤ **Critères d'éligibilité des projets**

- ✓ Les projets relatifs aux nouvelles technologies ne sont pas éligibles.
- ✓ Les projets « Semaine Bleue » et les projets ponctuels ne sont pas éligibles.
- ✓ Les travaux et équipements de logements privatifs ou d'espaces privatifs dans des résidences ne sont pas éligibles.

➤ **Limites**

- ✓ Le montant maximum du soutien pour un véhicule est de 5 000€
- ✓ Chaque CCAS/CIAS ne pourra présenter qu'un projet par an.
- ✓ Un CCAS/CIAS qui aura bénéficié d'une subvention de la fondation l'année dernière ne pourra pas déposer de demande cette année.
- ✓ La Fondation Bruneau ne finance pas les frais de fonctionnement réguliers du CCAS ou du service concerné par le projet.

À titre d'information, en 2017, 40 projets ont été soutenus pour un total de 210 000€.

➤ **Pièces à joindre dossier :**

✓ Une lettre de demande de subvention résumant le projet et signée par le/la Président(e) ou le/la vice-Président(e).

✓ Une page d'identification du projet comportant :

- Titre explicatif du projet
- Nombre d'habitants de la commune / intercommunalité
- **Un court résumé du projet (5 lignes maximum)**
- **Montant demandé sur budget total du projet**
- Référent (nom, qualité, adresse mél, téléphone)
- Nom de l'élu(e) qui signe la lettre de demande de subvention et adresse du CCAS

✓ Une note de présentation de quelques pages qui répondra simplement et brièvement à 8 questions de base :

Cette note peut faire suite (dans le même document) à la page d'identification du projet.

- | | |
|--------------|-------------|
| ▪ Qui ? | ▪ Où ? |
| ▪ Pour qui ? | ▪ Comment ? |
| ▪ Quoi ? | ▪ Quand ? |
| ▪ Pourquoi ? | ▪ Combien ? |

Dans la partie « Combien », le budget du projet devra être présenté avec le détail des charges et des recettes, y compris le montant demandé auprès de la Fondation.

Le budget devra être équilibré, présenté de préférence sous forme d'un tableau, avec la distinction HT / TTC pour les investissements.

Attention, le budget à présenter est celui qui concerne le projet uniquement.

Nous vous prions d'organiser vos propos de manière synthétique afin de faciliter la lecture et la compréhension rapide de votre projet.

Le porteur de projet pourra s'inspirer des points donnés à titre d'exemple en annexe de ce document.

✓ Le RIB du CCAS/CIAS.

✓ Les CCAS/CIAS ayant déjà bénéficié d'une subvention de la fondation devront joindre un compte rendu de(s) l'action(s) déjà financée(s).

➤ **Procédure et échéances :**

✓ Les documents devront parvenir à l'UNCCAS **entre le 4 juin et le 7 septembre 2018** délai de rigueur, **par email uniquement** et sous format .doc (word ou libreoffice) concernant la note de présentation, adressés à initiatives.fondationbruneau@unccas.org.

Attention : toutes les pièces sont à déposer en une fois.

Tout dossier incomplet à sa réception sera susceptible d'être rejeté.

✓ La réponse définitive vous sera apportée dans les meilleurs délais par email ou courrier et au plus tard à l'issue du comité de sélection de novembre.
Pour information, la correspondance par email se fera sur la boîte email de laquelle le dossier a été envoyé.

Attention : le montant accordé par la Fondation Bruneau pourra être différent de celui sollicité.

Le financement des subventions accordées sera assuré par le biais du service financier de l'UNCCAS.

➤ **Critères de sélection des projets :**

Les projets, pré-analysés par l'UNCCAS et transmis à la Fondation JM Bruneau, seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- ✓ L'effet direct et concret sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes
- ✓ L'implication des personnes concernées dans le montage du projet/et ou dans le fonctionnement futur de l'action
- ✓ La mobilisation de co-financements
- ✓ Le caractère partenarial du projet
- ✓ Les efforts d'ouverture sur l'extérieur
- ✓ L'appui aux investissements sera fortement privilégié par rapport aux dépenses de fonctionnement.

➤ **Retour d'expérience :**

- ✓ Le porteur de projet devra adresser à l'UNCCAS, dans l'année qui suit le projet, un compte-rendu de l'action ayant bénéficié d'une subvention.

➤ **Pour toute information :**

Jeanne Malassis : 01 53 19 85 59

Valérie Guillaumin : 01 70 61 22 65

E-mail : initiatives.fondationbruneau@unccas.org

Annexe : Guide de présentation des projets à la Fondation Bruneau

En plus de la lettre de l' élu(e), du RIB du CCAS et du compte-rendu des projets de votre CCAS déjà soutenus par la Fondation,

Page d'identification du projet :

NOM DU PROJET

NOMBRE D'HABITANTS DANS LA COMMUNE /INTERCOMMUNALITE

RESUME DU PROJET (5 lignes maximum)

MONTANT DEMANDÉ SUR BUDGET TOTAL DU PROJET

REFERENT DU PROJET (nom + qualité + adresse mail + téléphone)

NOM DE L'ÉLU(E) qui signe la lettre de demande de subvention et adresse du CCAS

Les points suivants ne seront pas forcément abordés et d'autres points spécifiques à votre action peuvent être ajoutés.

PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET (un service, ou un établissement social ou médico-social du CCAS-CIAS)

- Adresse
- Date de création
- Nombre de résidents ou usagers accompagnés par le service
- Nombre d'agents
- Nom du contact et téléphone/mail

OBJECTIFS :

- Que cherchent à atteindre les promoteurs du projet ?

JUSTIFICATIONS / CONTEXTE :

- Quelques lignes permettant de comprendre quelle situation de départ justifie l'action (aspect historique local ou problème à résoudre ?)
- De qui vient l'idée ?

BENEFICIAIRES DU PROJET :

- Qui et combien sont-ils ?
- S'associent-ils à la mise en œuvre du projet ? De quelle manière ?

CONTENU DU PROJET et ORGANISATION :

- identifier clairement l'objet de l'action
- Comment fonctionnera le projet ?
- Quelles en seront les étapes, l'échéancier ?
- « Qui fait quoi » ? Qui décide et qui organise ?

MOYENS :

- Quels sont les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au projet ?

BUDGET (incluant la subvention sollicitée)

PARTENARIAT :

- Quels sont les partenaires et leurs rôle et intérêts dans le projet ?
- Qui assurera sur le terrain la conduite du projet ?

COMMUNICATION :

- Quelle communication à destination du public bénéficiaire ?

DISPOSITIF D'EVALUATION :

- Quand et comment allez-vous évaluer les résultats de votre action ?